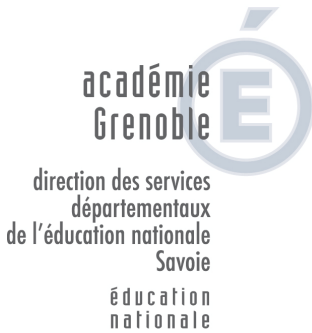


Chambéry, le 18 mars 2015



L'inspecteur d'académie  
Directeur académique  
des services de l'Education nationale de Savoie

à

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école  
s/c de Mesdames, Messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale

Division des élèves  
Et des moyens du 2<sup>nd</sup>  
degré  
Service scolarité

**Objet : affectation en 6<sup>ème</sup> pour la rentrée 2015 - AFFELNET 6<sup>ème</sup>**

L'application AFFELNET 6<sup>ème</sup> est un outil d'aide à l'affectation des élèves en classe de sixième dans le cadre d'une procédure informatisée. Les propositions d'affectation me sont soumises pour validation.

AFFELNET 6<sup>ème</sup> ne traite que l'entrée des élèves dans les **collèges publics du département**, qu'il s'agisse d'affectations dans les collèges de secteur des familles ou des demandes de dérogation au secteur géographique (déterminé par l'adresse de l'élève).

Dans le cadre de la procédure, les familles renseigneront leurs vœux par écrit sur le **volet 2 de la fiche de liaison, il est impératif de le leur faire signer pour prévenir toute contestation.**

La procédure d'affectation est distincte de la procédure d'appel de la décision de passage en classe de sixième. (cf ma note en date du 12 mars).

Après avoir préparé le transfert des élèves susceptibles de passer en sixième dans la base élèves 1<sup>er</sup> degré du 9 au 18 mars, vous pourrez accéder à l'application AFFELNET 6<sup>ème</sup> à compter du 23 mars sur le portail académique ARENA à l'adresse suivante (identique à votre accès à la Base élèves):

**<https://extranet.ac-grenoble/arena>**

Les logins et mots de passe sont ceux que vous utilisez pour IPROF ou Base élèves.

Les dossiers scolaires des élèves seront transmis aux collèges à l'occasion des commissions de liaison CM2-6<sup>ème</sup>.

Vous trouverez ci-joint :

1. Le déroulement général de la procédure
2. Le calendrier de la procédure
3. Un guide pratique de saisie BE1D et AFFELNET 6<sup>ème</sup>
4. La note d'information aux familles (à joindre au volet 2 de préférence)
5. Le barème d'appréciation du critère « boursier »

Réf : Scol/15-10318  
Affaire suivie par  
I.Marfil

Téléphone  
04.79.69.16.36  
Télécopie  
04.79.69.72.99

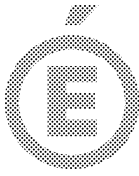
Mél.  
Ce.la73-Divel-dir@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
Direction des services  
Départementaux de  
L'Education nationale  
Savoie  
131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux  
131 avenue de Lyon  
73000 Chambéry

site internet  
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

## Assistance



Assistance technique : guichet unique – 0810 76 76 76

Assistance administrative :

- aide en ligne accessible dans le bandeau supérieur de l'écran « fil conducteur du directeur »
  
- livret du directeur d'école à l'adresse : [https://diff.in.ac-nancy-metz.fr/index.php?option=com\\_remository&Itemid=256&func=select&id=117](https://diff.in.ac-nancy-metz.fr/index.php?option=com_remository&Itemid=256&func=select&id=117)
  
- Division des élèves et des moyens du 2<sup>nde</sup> degré :
  - o Mme AVINANT ☎ 04.57.08.70.06 (poste 438)
  - o Mme GALLO ☎ 04.57.08.70.72 (poste 550)
  - o Mme MARFIL ☎ 04.79.69.16.36

2/2

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie- directeur académique

Frédéric GILARDOT